

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 6 juin 2017****CP2017_06_39
id. 3323**

L'an deux mille dix sept, le six juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

M. DESCAZEAUX

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA
VALORISATION TOURISTIQUE ET MISE EN SÉCURITÉ DE LA
MACHINE DE LA PENTE D'EAU DE MONTECH**

Conformément au vote de l'Assemblée lors du Budget Primitif de 2017, les études liées à la valorisation touristique de la pente d'eau de Montech doivent être lancées en partenariat avec VNF, propriétaire du site, en charge de la mise en sécurité de la machine.

De par la spécificité des ouvrages à réaliser il est nécessaire de travailler en équipe pluridisciplinaire dès le démarrage des études ; aussi, il a été décidé, lors du premier comité de pilotage réuni le 21 avril 2017 de constituer un groupement de commande entre le Conseil Départemental et VNF.

Le choix s'est porté sur une coopération par voie conventionnelle, telle qu'elle est prévue aux articles L 5411-1 à L 5411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La Commission d'Appel d'Offre (CAO) du groupement doit être créée et constituée :

- d'un élu de la CAO du Département,
- d'un représentant de VNF.

Sur ce fondement, il est proposé une convention (jointe en annexe) constitutive de l'entente, pour la mise en place de la consultation de programmation et maîtrise d'œuvre, la passation du marché et son suivi.

Le Conseil Départemental est le coordonnateur du groupement de commande. Conformément au cahier des charges approuvé par le comité de pilotage, l'étude sera scindée en deux tranches à savoir :

- Une tranche ferme pour l'étude de programmation
- Une tranche conditionnelle relative à la maîtrise d'œuvre et la scénographie de l'opération

Cette étude est financée par le Département sur le volet touristique et scénographique et par VNF pour la mise en sécurité de la machine.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre du projet touristique de la pente d'eau de Montech :
 - la constitution du groupement de commande pour la passation des marchés d'étude et maîtrise d'œuvre de la valorisation touristique et mise en sécurité de la machine de la pente d'eau de Montech ;
 - la désignation d'un Conseiller Départemental qui siègera à la CAO du groupement ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande dont le projet figure en annexe, ainsi que les éventuels avenants à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC